

N° 72

PROCÈS-VERBAUX
DE LA
CHAMBRE DES COMMUNES
DU CANADA

SÉANCE DU MARDI 5 MAI 1959

Deux heures et demie de l'après-midi

PRIÈRE

Neuf pétitions introductives de bills privés sont présentées, suivant les dispositions du paragraphe (1) de l'article 70 du Règlement.

M. l'Orateur communique à la Chambre la lettre que voici:

RÉSIDENCE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL
OTTAWA

Le 5 mai 1959

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que l'honorable Patrick Kerwin, juge en chef du Canada, en sa qualité de député de Son Excellence le Gouverneur général, se rendra à la salle des séances du Sénat aujourd'hui, le 5 mai, à 9h. 45 du soir, afin de donner la sanction royale à certains bills.

Veillez agréer, Monsieur l'Orateur, l'assurance de ma haute considération.

Le secrétaire du Gouverneur général,
LIONEL MASSEY.

A l'honorable
Orateur de la Chambre des communes,
Ottawa.